

LE VILLAGE DE BOTHEY et son patrimoine

A l'époque **médiévale**, Bothey était à cheval sur le comté de Namur et le duché de Brabant. Le village est traversé par la Chaussée de Nivelles, le long de laquelle on s'arrêtait volontiers à l'Auberge du Chat Botté (ancien relais du XVIIIe). Bothey est aujourd'hui la plus **petite** section de la ville de Gembloux, à proximité de Mazy et Corroy-le-Château. Le caractère rural du village a été préservé. Une rapide promenade permet de découvrir son patrimoine avec de nombreuses enceintes de pierres ou de briques.

Le château de Bothey, on parle aussi du château d'Acosse, est de style néo-classique (1828). Il a été largement remanié avec entre autres la construction des deux ailes latérales. La grande ferme voisine date du XVIIIe siècle.

A côté des grosses exploitations agricoles, quelques petites fermes anciennes sont toujours en activité dans le village. Parmi celles-ci, il faut citer la ferme Gigot à la rue de la Ronce. C'est une ancienne dépendance de l'abbaye de Moustier-sur-Sambre, reconstruite en 1743 par le curé Corneille Lambert et convertie alors en presbytère. L'ancien châtelet d'entrée pourrait dater du XIIIe s. Cette ferme clôturée est voisine du vieux « Manoir » de Bothey (vers 1800).

La petite église de Bothey est dédiée à **saint Pierre**. Elle a été reconstruite en 1756, grâce à l'opiniâtreté de maître Corneille Lambert. La messe y est encore célébrée toutes les semaines. Le presbytère voisin a été bâti par la commune en 1845.

Parmi les bâtiments importants du village, il faut mentionner, chaussée de Nivelles, l'immeuble construit en 1846 par Jaumart et Deprez. Ils le revendront à la Commune en 1865 en vue d'accueillir l'école et la maison de l'Instituteur. Il appartient actuellement à la SCRL « La Cité des Couteliers », qui y a aménagé plusieurs appartements.

Entre Bothey et Corroy-le-Château se dresse la **chapelle** Sainte-Anne ou chapelle au Chêne. Son linteau mentionne la date de 1688. Elle a été rénovée en 2011. A proximité de la Chaussée de Nivelles se trouve la chapelle Notre-Dame et Sainte-Catherine (1772), avec son beau fronton à volutes. De l'autre côté de la chaussée, on peut descendre vers la chapelle Saint-Pierre et sa source.



Ferme Gigot



chapelle Sainte-Anne ou chapelle au Chêne.



chapelle Notre-Dame et Sainte-Catherine



Ancien maison communale et l'école



LES PROCÈS DE LA SUCCESSION

du Baron de Pasquet d'Acosse

Le 30 juin 1870, le dépôt d'un testament accordant à Jean-Joseph Jaumart, rentier à Bruxelles, l'entière de la succession du baron de Pasquet d'Acosse, au détriment des héritiers légaux, marque le début de ce que la presse nomma : « L'affaire Jaumart ». Les procédures judiciaires qui en résultent s'étalent sur pas moins de quatre années ! Le compte-rendu repris ici est basé sur les recherches récentes de Jean-Marie Defense.

Le baron Herman de Pasquet d'Acosse, vieux célibataire, était décédé à Bothey le 14 juin 1870, laissant une fortune estimée à près de dix millions de francs.

L'héritier présumé, Jean-Joseph Jaumart, est né à Bothey en 1811, dans la maison connue plus tard comme « Auberge du **Chat Botté** ». Il épouse Marie-Thérèse Deprez, se lance dans le commerce de lin, est élu plusieurs fois échevins de Bothey (alors que le baron est bourgmestre) et fait construire avec son beau-frère un grand bâtiment qui servira plus tard d'école du village. Les affaires ne sont pas florissantes. Pour une dette non remboursée, ils sont assignés par le baron d'Acosse, qui obtient la mise en vente des propriétés de la famille Deprez. C'est le début d'une haine implacable de Jaumart pour le baron.



Le **testament** est ainsi libellé :

Par le présent, je retire à mes parents, à quel degré ils soient, tout bénéfice à ma succession. Voulant dédommager Jean-Joseph Jaumart, né à Bothey et demeurant à Bruxelles, des peines que j'ai pu lui causer, je lui lègue la totalité de mes biens meubles et immeubles et révoque par celui-ci tout testament antérieur.

Les **procédures** judiciaires se mettent en branle et Jaumart se dote des meilleurs avocats dont Maître Janson du barreau de Bruxelles. Les procès qui vont se succéder connaîtront un engouement extraordinaire. La foule se presse aux audiences. Il y a les pro et les anti-Jaumart. Les partis politiques s'en mêlent. Les libéraux sont pour Jaumart, les catholiques soutiennent **l'accusation**.



LES PROCÈS DE LA SUCCESSION

du Baron de Pasquet d'Acosse

Chaque partie fait publier des « Mémoires » qui reprennent leurs arguments. Les **avocats** des héritiers légaux y démontrent que le baron ne pouvait désigner Jaumart comme héritier. Ils ne se voyaient pas et se détestaient. Déjà en 1853, pour avoir envoyé des lettres de menace de mort au baron, Jaumart avait été condamné à 5 ans de prison et avait fui en France. De leur côté, les avocats de Jaumart prouvent que le baron voyait peu ses héritiers. Maître Janson relève que depuis le début de cette affaire, les héritiers se sont opposés à l'examen de l'écriture du testament, de peur que cet examen leur soit défavorable.

Le 9 avril 1873, Jaumart est arrêté à Bothey. Sur dénonciation, les autorités judiciaires ont été informées que le gardien des scellés du château de Bothey a été soudoyé par Jaumart pour y déposer une pièce à conviction.

Tous les jours la foule se presse plus nombreuse dans la salle de la cour d'assises de Namur. En dehors et dans le pays, la sollicitude n'est pas moindre. Les journaux qui publient les comptes-rendus sont attendus avec **impatience** et sont lus avec avidité.

Maître Janson, défenseur de Jaumart, réfute point par point les arguments de l'accusation. Il fait sienne la **rumeur** selon laquelle Jaumart serait le fils du baron défunt. Les experts en écriture concluent à un faux testament, mais affirment que Jaumart n'en est pas l'auteur !

VERDICT !

Jaumart est-il coupable d'avoir fait un faux testament ?

Le jury répond **NON** !

Est-il coupable d'avoir fait usage frauduleusement de faux ?

Le jury répond **OUI** !

Jaumart est condamné 10 ans de réclusion. Pour vice de forme, l'arrêt est cassé et un nouveau procès s'ouvre à Liège. Pas moins de 284 témoins sont convoqués dont 160 à charge et 124 à décharge. Le **procès** est long mais le verdict reste le même. Le 26 octobre 1874, Jaumart est condamné à 10 ans de réclusion.

En 1878, Jaumart est gracié, visiblement par un ministre libéral. Après sa sortie de prison, il s'installe à Givet (France) où il décède en 1882 à l'âge de 72 ans.



L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

de Bothey

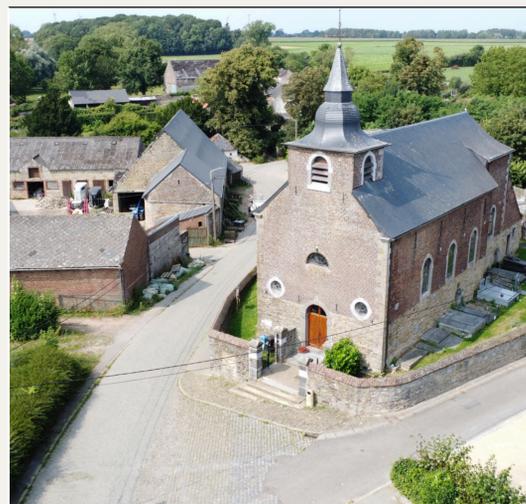
L'église Saint-Pierre de Bothey

La petite église de Bothey se dresse au milieu d'un cimetière entouré de murs. Elle a été reconstruite au milieu du XVIIIe siècle grâce à l'opiniâtreté de maître Corneille Lambert, curé du lieu. Sa reconstruction a été documentée dans un article de Jean-Louis Javaux en 1999 dans le Guetteur Wallon. Nous lui empruntons l'essentiel des données reprises ici.

Deux procès ont été nécessaires pour que le curé Corneille Lambert force les décimateurs à restaurer l'église à proportion de la part des dîmes perçues par chacun. Après expertise de l'architecte namurois Philippe Phazelle, il sera décidé de ne pas restaurer l'église mais de la reconstruire entièrement. C'est ce même Phazelle qui établira les plans du nouvel édifice. En 1755, les décimateurs confieront les travaux de construction à la veuve Hubert Dufer de Namur. L'abbaye de Gembloux prend en charge un quart de la dépense.

Les travaux débutent par la **démolition** de la vieille église et l'évacuation des déblais. Le chœur de l'église est maintenu durant les travaux pour assurer le culte divin. Se succèdent alors le creusement des fondations, la construction des murs et des baies, le couvrement en brique, la pose de la charpente de chêne et la couverture en ardoises violettes de Fumay. Le chœur ancien est alors détruit pour permettre la construction de la nouvelle sacristie.

Au niveau des **finitions**, notons le pavement à damier noir et blanc dans le chœur, le plafonnage et les moulures, le vitrage de verre de Charleroi fixé à de solides barreaux de fer, une menuiserie peu importante. Les travaux sont visiblement terminés en 1756 mais la nouvelle église ne sera consacrée solennellement qu'en juin 1761 par l'évêque de Namur.



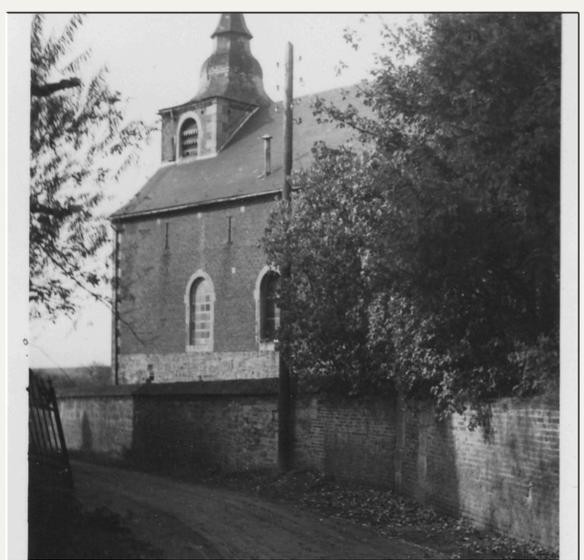
L'ÉGLISE SAINT-PIERRE de Bothey

L'église Saint-Pierre de Bothey

Les principales adaptations apportées à l'église depuis sa **reconstruction** sont chronologiquement l'achat d'un confessionnal de la fin du XVIII^e siècle (1865), la réparation des toitures (1885), l'agrandissement du jubé et le placement d'un orgue, l'ouverture d'une baie en demi-lune, la pose d'un nouveau pavement au chœur (vers 1894), l'électrification des cloches (1951), le renouvellement des toitures d'ardoises (1962), l'installation d'un chauffage à air pulsé (1967) et la réfection des peintures intérieures (1980).

L'ensemble de **l'édifice** témoigne d'une impression de maladresse, de lourdeur, voire d'inexpérience. La position basse des fenêtres dans les murs de même que leur petitesse renforcent l'impression de lourdeur. L'intérieur est de ce fait assez sombre. Le **clocher** est trapu avec une maçonnerie ne dépassant pas le faîte du toit. La sacristie basse est curieusement décentrée par rapport au chœur. A l'intérieur, la corniche en stuc, profilée en cavet, confère à l'ensemble des proportions curieuses. La clé de voûte de l'abside s'orne d'une colombe du Saint-Esprit en stuc aux qualités plastiques peu développées.

L'église de Bothey conserve un **autel** Renaissance daté de 1609. Dans un coin de la nef, une dalle funéraire rappelle modestement celui à qui l'on doit la reconstruction de l'église. Dans le chœur de l'église, on peut également observer la **pierre tombale** du dernier seigneur de Bothey, Herman-Joseph de Colnet (Liège 1687 – Bothey 1751), et de son épouse, Ernestine de Martiny.



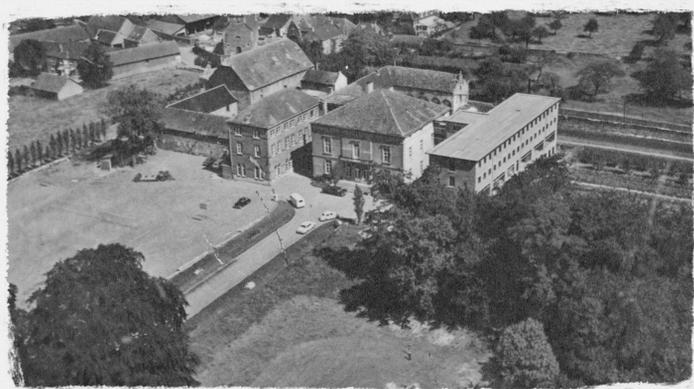
LE CHÂTEAU DU BARON

de Pasquet d'Acosse

Le « **Château de Bothey** » est l'ancien siège d'une seigneurie. Ses origines doivent être précisées tout comme l'évolution des bâtiments. Le château actuel date/daterait de 1828 mais l'ancien château aurait au moins partiellement subsisté jusqu'en 1926. Nous avons alors traces de la vente de matériaux de destruction : boiseries, marbres et pierres de taille. La construction des ailes latérales et la modification de la toiture doivent encore être documentées. Les archives du Cadastre restent provisoirement muettes...

Herman-Joseph de Colnet (Liège 1687 – Bothey 1751) est le dernier seigneur de Bothey. Il possédait cette seigneurie en suite d'échanges réalisés avec Jean-Antoine de Romrée en 1727 (contre les censés de Tongrinne et de la Bourlotte à Bothey). De son union avec Ernestine de Martiny naîtra Marie-Constance de Colnet qui épousera le baron François-Henri-Joseph Pasquet d'Acosse. C'est leur fils, Herman-François-Constant Pasquet d'Acosse (Bothey 1784 – Bothey 1870) qui aurait fait **reconstruire** le château actuel en 1828.

En **1875**, lors de la succession du baron, le château de Bothey, les fermes, les maisons et une partie du domaine seront attribués à la sœur du baron, Mme de Paul de **Barchifontaine**. Il sera alors loué et transmis par héritage



De l'ancien château, nous ne connaissons quasi rien. Il se faisait remarquer par une tour élevée et octogone, surmontée d'une lanterne de défense et par deux autres tours plus basses. Le dispositif initial du nouveau château reste peu clair suite à de multiples **transformations**. Le logis présente deux faces d'aspect fort différent. Vers la cour du château, on retrouve une **façade** classique de la fin du XVIIIe siècle, en brique et pierre sur soubassement cimenté, à trois travées de fenêtres. Vers la ferme, la façade se présente sur deux **niveaux**, en moellons chaulés. Dans les annexes, cinq arcades sont bien visibles bien qu'obstruées. A la façade antérieure, une **balustrade** en fer forgé de style Empire produit le plus heureux effet. Ancien et nouveau châteaux se confondent et de nouvelles recherches s'imposent pour retracer l'évolution du bâti !

LE CHÂTEAU DU BARON de Pasquet d'Acosse

Le château de 1828 présentait à l'origine une **toiture** particulière à 4 calices laissant pénétrer la lumière au sein du bâtiment. On en retrouve des illustrations jusqu'au début des années 1930'. La visite du bâtiment permet de bien percevoir l'emplacement et l'importance du puits de lumière central.

Le **château** de Bothey (ou d'Acosse) sera occupé par un **Institut** de l'enfant Jésus, initialement par les Sœurs Oblates régulières de Saint Benoît. Elles seront remplacées en 1920 par les Sœurs de la Sainte Croix dont la congrégation a été fondée en 1858, près du Puy en Velay, Haute-Loire (France). Établies au château au nombre de seize (neuf Belges et sept Françaises), elles y ouvrent un orphelinat de jeunes filles. Sont alors acceptées, les orphelines et autres fillettes à partir de 3 ans.

Les Pères du Très Saint Sacrement de Bruxelles achètent le château lors d'une vente publique organisée en mai 1927 par le notaire Gérard de Gembloux pour y établir une maison de **vacances**. En 1931, ils y fondent une école apostolique, fermée en 1940. Ils y ouvrent un **pensionnat** et apportent de nombreuses transformations et des agrandissements justifiés par les besoins scolaires. Dans ses Souvenirs de Gembloux et de Sombreffe, Delooz (1999) donne, pour la construction des ailes latérales modernes, 1940-1945 pour la première et 1964 pour la deuxième.



Plusieurs chapelles se seraient succédées au château. Là encore, les sources d'information manquent. Il y en aurait eu jusqu'à cinq. A l'exception de la chapelle castrale, elles dateraient du XXe siècle et auraient été supprimées après la guerre. La grotte N-D de **Lourdes** qui se trouvait dans le parc sera supprimée dans les années 1970'. La glacière du parc du château sera condamnée à la même période.

En 1972, le home Les Chamois de Grand-Manil, hébergeant **20 personnes** à handicap mental, est en faillite. Les 20 résidents sont relogés dans les bâtiments de Bothey. **Le Foyer est né**. Hugues Demoulin est nommé **directeur** des lieux et met en place un système d'ateliers protégés. En deux ans, le nombre de résidents passe de 20 à 60. Une pétition est lancée par les citoyens pour interdire le projet.

Le Foyer de Bothey occupe un bâtiment provincial et ses dépendances dans le cadre d'un bail emphytéotique courant jusqu'en 2069. Le projet a évolué vers la réalisation d'une nouvelle construction. L'ASBL a obtenu un droit de superficie sur une partie de la parcelle donnée en emphytéose afin d'y construire un nouvel immeuble. La finalisation de la construction et l'entrée dans les lieux sont prévues fin 2028. L'avenir du château reste incertain.

